

FORUM GESTION PATRIMONIALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : QUELS OBJECTIFS ET QUELS MOYENS ?

Optimiser les moyens pour une gestion durable du service public

La gestion patrimoniale doit intégrer la ressource en eau et ne pas se limiter au seul entretien des réseaux.

L'eau est un bien commun indispensable à la vie. Inégalement répartie, elle est aussi fragilisée par des pollutions diffuses de plus en plus difficiles à traiter et par les effets du dérèglement climatique. La disponibilité d'une ressource en eau locale de qualité constitue un élément déterminant du patrimoine des communes et des intercommunalités. Leur développement en dépend. À cet égard, l'AMF a déjà, à de nombreuses reprises, affirmé la nécessité de considérer la gestion patrimoniale dans son ensemble, c'est-à-dire en y intégrant la ressource en eau, et non en se focalisant sur le seul prisme du renouvellement des réseaux. C'est la vision de principe qui sous-tendra les débats de ce forum.

La gestion de l'eau fait appel à des compétences décentralisées qui reposent en grande partie sur les communes et les intercommunalités (1). Elle s'intègre également dans une organisation par bassin versant qui permet une gestion solidaire et intégrée de



© iStock/Adobe Stock

Des défis restent à relever pour les communes et les EPCI : accès à l'ingénierie, juste prix de l'eau, économies d'échelle...

la ressource en eau, de l'amont à l'aval, conciliant les usages et adaptée aux spécificités territoriales. Or, ce modèle est malmené depuis quelques années avec les ponctions successives de plus en plus lourdes sur les budgets des agences de l'eau, y compris pour l'an prochain alors même que le gouvernement les sollicite pour la modernisation des réseaux. Au

moment de la clôture de la première phase des Assises de l'eau, en juillet dernier, l'AMF appelait ainsi, à travers l'adoption d'une motion, à « conforter et moderniser le modèle français de l'eau ». Elle réitérait sa demande d'un arrêt des prélèvements sur les moyens et les ressources des agences, en rappelant les nombreux effets néfastes de ceux-ci sur le niveau de service, les capacités d'investissement des collectivités, les solidarités au sein de chaque agence, et entre agences, en matière de coopération internationale...

Dans un contexte de pressions multiples sur la ressource,

il est essentiel d'encourager et d'accompagner une gestion performante et durable des services publics de l'eau conciliant localement les enjeux patrimoniaux, environnementaux et sociaux dans les territoires. Même si les communes et intercommunalités n'ont pas à rougir aujourd'hui des performances de leurs services d'eau et d'assainissement, d'importants défis restent à relever : connaissance patrimoniale, accès à l'ingénierie, économies d'échelle, juste prix de l'eau, etc.

Ce forum sera l'occasion de passer en revue les outils et les moyens auxquels les collectivités peuvent recourir pour optimiser durablement leur gestion patrimoniale de l'eau. Trois grandes questions seront débattues lors de ce forum : comment protéger durablement sa ressource en eau ? Comment renforcer sa capacité de maîtrise d'ouvrage ? Quel juste prix pour l'eau ?

Fabienne NEDEY

Le forum. Mercredi 21 novembre - 9h30 à 12h30

Le forum sera co-présidé par André Flajolet, maire de Saint-Venant (62) et président de la commission transition écologique de l'AMF, et Jean Launay, président du Comité national de l'eau. Avec la participation de : Hervé Paul, maire de Saint-Martin-du-Var (06), président d'Eau d'Azur, Jacques Pélissard, maire de Lons-Le-Saunier (39), Daniele Mametz, maire de Boëseghem (59), vice-

présidente de NOREADE (SIDEN-SIAN), Yannick Nadesan, président du Syndicat des eaux du Bassin rennais, Éric Rambaud, président de Vendée Eau, Régis Taisne, chef du service eau de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, Olivier Sichel, directeur général de la Banque des territoires, et un représentant de la Filière française de l'eau.

(1) La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 modifie la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.